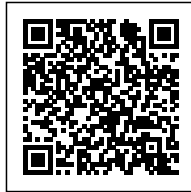


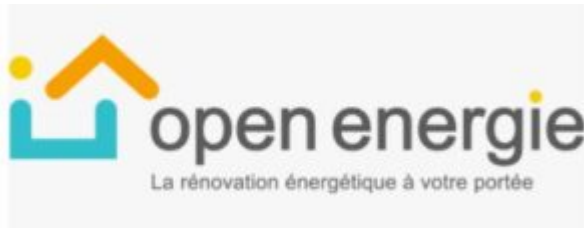
LIQUIDATION JUDICIAIRE D'OPEN ENERGIE ET TENTATIVES D'ARNAQUES

Categories: [À la une !](#), [Energies nouvelles](#)

Tag: [Actualités](#)



La société Open Energie, spécialisée dans la vente de panneaux photovoltaïques, a été placée en liquidation judiciaire le 8 août dernier.



Si vous aviez conclu un contrat avec cette société, versé tout ou partie du prix et que les prestations commandées n'ont pas été réalisées à la hauteur du paiement effectué, vous pouvez déclarer votre créance auprès de la Selarl Axyme en la personne de Me Jean-Charles Demortier 62 boulevard de Sébastopol 75003 Paris. Vous devez également déclarer votre créance si l'installation ne fonctionne pas.

Cette démarche est à effectuer dans les deux mois de la publication du jugement au Bodacc (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) qui a eu lieu le 24 août 2023. Vous avez donc jusqu'au **23 octobre 2023** pour la réaliser.

Attention! Des escrocs ont récupéré les coordonnées des clients Open Energie et proposent des **faux rachats de crédit/des crédits à taux zéro** en se faisant passer pour une société qui reprend Open Energie ou pour "la société RGE". **Ne renvoyez aucun document et contactez-nous d'urgence** au 03.62.02.11.15. ou à contact@adcfrance.fr.

[Conseils pour déclarer votre créance](#)

[Formulaire de déclaration de créances](#)

